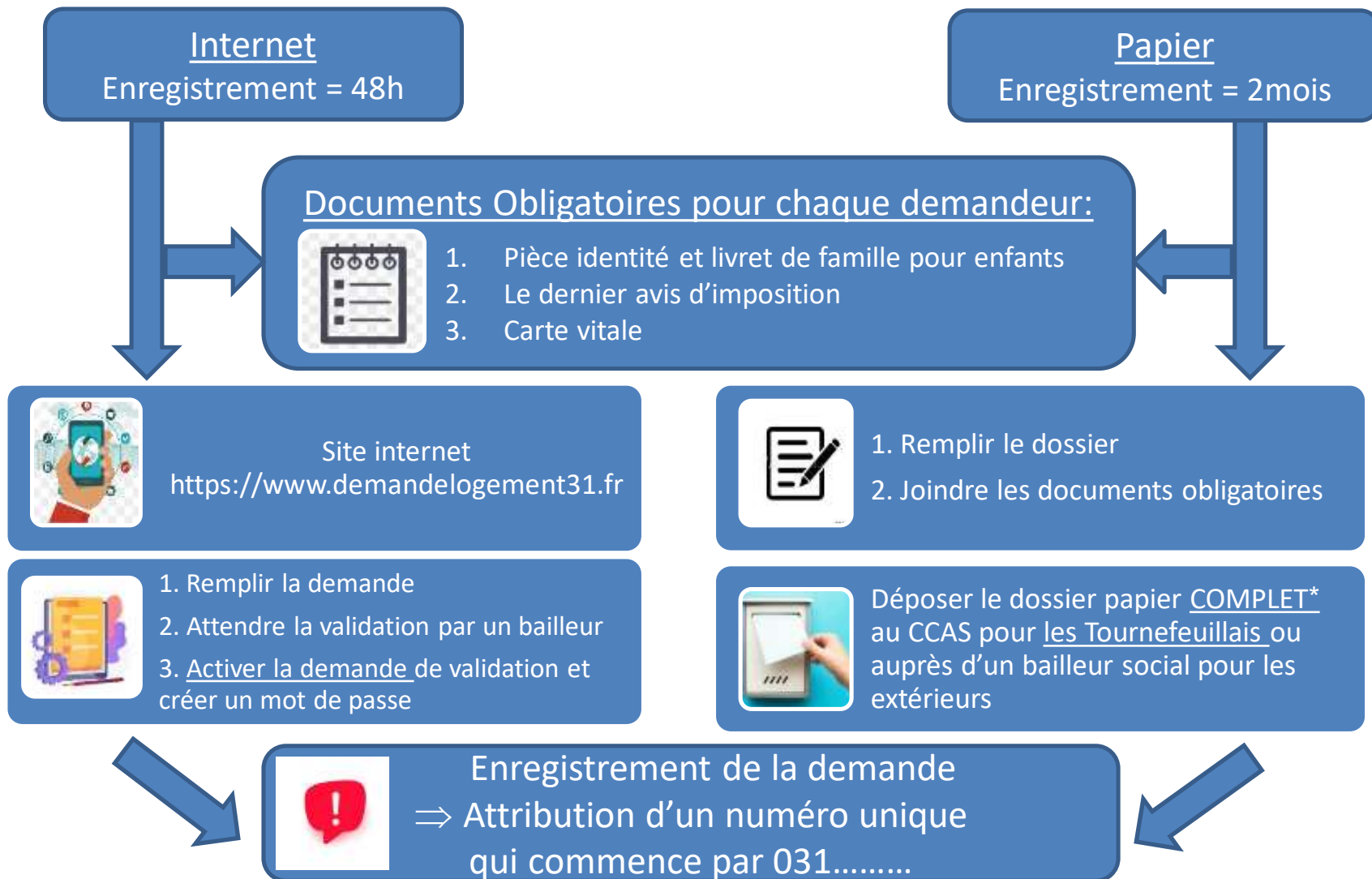


Faire une demande de logement social



* Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

Informations logement social

Si votre employeur cotise à
« Action logement »
Inscrivez-vous sur la
plateforme « AL'in »
Site internet : al.in.fr ou
www.actionlogement.fr

Pour obtenir des informations
sur les conditions d'accès au
logement social, prenez RDV :
-Après d'un bailleur social de
votre choix*
ou
- Après du service logement du
CCAS



Mettre à jour son numéro de
téléphone et sa situation

Renouveler sa demande
tous les ans